

Dispositif de Surveillance et

d'Intervention

(DSI)

Club de Char à voile de Pentrez



Club de char à voile labellisé FFCV



Toute nouveau salarié ou nouveau stagiaire doit émarger ce document après en avoir eu une lecture commentée.

I - Informations générales

1 - Situation générale

. Le centre de char à voile nommé Club de Char à Voile de Pentrez est située sur la plage de Pentrez/Lestrevet en la commune de Saint-Nic. Une route longe la plage sur toute sa longueur, et est jalonnée de multiples accès. L'accès véhicule le plus proche se situe à 50 mètres environ du parc matériel char à voile. Les locaux sont constitués de deux modules en bois placés sur le terre plein qui borde la plage, et est soumis à une Autorisation Temporaire d'Occupation du domaine maritime pendant 6 mois de l'année (mi-Avril à mi-octobre).

. Durant les 6 autres mois de l'année, ces locaux sont transférés au sein du camping Menez-Bichen avec un accès plage à 100 mètres.

2 - Moyens de communication

. Le club est équipé d'un téléphone portable 06 11 80 09 79.

. En saison, les moniteurs sont équipés de VHF (une par parcours en saison). Le canal utilisé est le Une vérification annuelle des moyens de communication est prévue sous la responsabilité du RT (inscrite sur le cahier d'entretien du matériel).

. Les VHF et téléphones portables sont mis en charge tous les soirs en saison, par le personnel d'accueil.

. Hors saison, les moniteurs sont équipés de téléphone portable.

. La liste des numéros de téléphone d'urgence est affichée à l'accueil à proximité du téléphone.

3 - Zone de roulage

Hors saison, la pratique n'est pas réglementée par arrêté municipal. La zone de roulage est balisée par des plots oranges.

En saison : la zone de roulage est délimitée et balisée par des flammes (beach-flag). La zone réglementée par arrêté municipal, est signalée par des panneaux d'informations du public.

En complément de cette zone délimitée, des panneaux sont installés pour informer les piétons de la conduite à tenir, afin de traverser la zone de pratique du char à voile dans les meilleures conditions de sécurité.

Cette zone s'étend sur 2 communes et est soumise à 2 arrêtés municipaux. Elle s'étend sur 600 mètres de longueur (300 mètres de chaque côté du ruisseau dit "Dour Vrout").

4 - Matériel de secours

- la pharmacie se situe à l'accueil, dans une caisse blanche marquée d'une croix rouge. Cette pharmacie est conforme à la liste issue des Recommandations Fédérales et est vérifiée deux fois par an par le RT (avril et octobre).
- si le pratiquant blessé superficiellement est issu d'un groupe constitué, et est donc accompagné d'animateurs : confier les soins au responsable du groupe.
- en cas de plaie, porter des gants à usage unique disponible dans la pharmacie.
- pour tous les incidents, inscrire l'événement dans le cahier de description des interventions. (nom du soignant, date, heure, nom et prénom du blessé, description de l'intervention, produits utilisés)

5 - Prise en compte des conditions météorologiques

Le RT ainsi que chaque moniteur doivent chaque jour se renseigner sur l'évolution de la météo locale affichée tous les jours par le personnel d'accueil en saison (site Windguru Pentrez ou Météo France).

Hors-saison, le RT prend note et informe les moniteurs de la météo.

6 - Affichage

- Les Recommandations Fédérales, le Règlement Intérieur, et le DSI sont consultables à l'accueil.
- les numéros d'urgence sont clairement affichés.
- Le nom du RT et de ses délégués sont affichés de façon visible à l'accueil.
- Sont également affichés :
 - le numéro d'APS,
 - l'attestation d'assurance,
 - les cartes professionnels et les diplômes,

- les arrêtés de roulage,
- un plan de la zone de pratique du char à voile,
- la réglementation de la pratique individuelle,
- la Conduite à Tenir en cas d'Accident,
- la météorologie et les horaires de marée

II - Prévention des accidents

1 - Présence du responsable technique ou de son délégué

Un RT nommé est toujours présent pendant les heures d'ouverture de la base. Les horaires de pratique sont programmées si possible plusieurs jours à l'avance en fonction des possibilités offertes par la météo ainsi que par la marée.

2 - Conditions d'encadrement des pratiquants

Chaque moniteur est responsable du groupe qui lui a été affecté. A ce titre, il doit :

- Observer les directives du RT et respecter la zone de roulage.
- Rester à l'écoute de toute nouvelle instruction émanant du RT.
- Déclencher l'alerte en cas de problème.
- Chaque groupe de participants est encadré par un ou plusieurs moniteurs possédant la qualification requise. Le nombre de moniteurs par groupe est conforme aux recommandations de la Fédération Française de Char à Voile.
- Le dispositif de surveillance peut être adapté en fonction du public venant pratiquer l'activité. Le nombre de chars par moniteur peut être réduit pour l'encadrement de personnes à mobilité réduite.
- Chaque personne venant pratiquer cette activité doit avoir une tenue adéquate, à savoir :
 - Un casque (fourni par le club)
 - Des chaussures fermées
 - Pantalon trop ample à éviter

- Conformément aux Recommandations Fédérales, la pratique du char à voile est interdite pour les femmes enceintes.

- Concernant les personnes en situation de handicap, les éducateurs spécialisés devront communiquer au moniteur l'aptitude de chacun des membres du groupe à effectuer une séance en toute sécurité. La vigilance des moniteurs est accrue, le matériel est apprêtée pour que la séance se déroule dans un cadre sécurisé.

3 - Consignes de sécurité pour les moniteurs

- Formation à la sécurité

. Le temps privilégié pour organiser la sécurité de l'activité, est la journée d'accueil des moniteurs. Au cours de cette journée, les sujets suivants seront évoqués :

- l'information sur la responsabilité des moniteurs et le rôle de chacun.
- la lecture du DSI et son émargement.
- la lecture et la signature de la Note d'Organisation Générale.
- la lecture commentée des Recommandations Fédérales.
- la lecture et l'émargement du Règlement Intérieur.
- l'évocation des situations à risques lors de la pratique du char à voile.
- les procédures d'urgence et la Conduite à Tenir en cas d'Accident.
- la prise en compte de leur réflexion pour l'amélioration du DSI.
- apprentissage du fonctionnement des VHF.

. En saison, des réunions/moniteurs hebdomadaires sont programmées pour évoquer les problèmes liés à la sécurité et y remédier.

- Zone de navigation

La zone de roulage décrite par arrêté doit être respectée par tous les pratiquants (personnel encadrant inclus).

- Encadrement et surveillance des groupes

Chaque moniteur est responsable de la surveillance générale du groupe qui lui a été confié. A ce titre, il doit :

- Observer les directives du RT de service, et respecter sa zone de roulage.
- Rester à l'écoute de toute nouvelle instruction émanant du RT.
- Donner l'alerte en cas d'accident, soit par VHF, soit par téléphone portable.
- Vérifier le matériel régulièrement et signaler toute anomalie au RT ou au responsable du matériel.

Les moniteurs ont un rôle stratégique pour assurer la sécurité de façon active avant, pendant et après leur séance d'encadrement :

La sécurité lors de la préparation de sa séance :

- le matériel est adapté : le palonnier doit être à la bonne taille, la surface de voile est adaptée aux conditions météo
- les chars sont regroupés en ligne.
- la zone de roulage et le placement de l'empannage sont réfléchis : état de la plage, piétons, état de la marée ...

La sécurité au cours de la séance :

- les stagiaires sont correctement équipés. (casque, chaussures fermées)
- ils n'enlèvent pas leur casque en cours de séance/le casque est réglé et clipsé.
- toute situation à risque doit être anticipée : cas où la marée monte, cas où le vent forçit, cas où les plagistes sont nombreux ...
- le problème de la surpuissance en char à voile doit être rapidement pris en compte : les voiles doivent être rapidement arriées en fonction du gabarit, de l'âge, et du niveau du pratiquant.
- les briefings de début de séance doivent être complets et donner une bonne part aux notions de sécurité :
 - * les piétons sont toujours prioritaires,
 - * ne pas s'approcher des piétons à moins de 30 mètres minimum,
 - * le sens de rotation et les règles de priorités doivent être donnés.
 - * donner des consignes d'arrêt, d'équilibre et de moyen de ralentir.
 - * insister sur l'interdiction de mettre les pieds au sol en marche.
 - * en cas de chute à l'empannage, le pratiquant se protège en se plaçant à l'intérieur des cônes
- le moniteur est en vigilance permanente par rapport aux apprentissages de son groupe : il sait adapter sa pédagogie aux caractéristiques spécifiques de son groupe (âge, niveau, capacités physiques, nombre...)
- le moniteur prévoit des interruptions de séance à chaque fois que la situation devient potentiellement critique : il apporte des exercices ou des précisions pour remédier aux problèmes de sécurité observés.
- le moniteur, à chaque fois qu'il le peut, gère un arrêt en ligne de ses pratiquants, et fait redémarrer les pratiquants par celui qui est le plus proche de la bouée à virer.
- Le moniteur se poste aux endroits stratégiques du parcours pour intervenir rapidement en cas de problème. Il est mobile, actif, à l'écoute de ses pratiquants.
- Le moniteur peut, si les conditions l'imposent, démarrer sa séance en pouliage simple, et faire passer l'aspect technique en second plan : par exemple, l'objectif de séance, avec un groupe d'enfants par vent soutenu, peut simplement être "démarrer, accélérer et ralentir, s'arrêter" sans passer l'écoute dans les poulies.

- le moniteur convient de signaux visuels avec son groupe pour les faire s'arrêter.
- les changements de pilotes se font toujours à la bouée de virement, face au vent.

La sécurité en fin de séance :

- en cas d'arrêt temporaire de l'activité au cours de la journée, il est indispensable de coucher les chars.
- le moniteur fait ramener les chars à voile à la base en invitant les pratiquants à les tirer manuellement si le vent est portant.
- les pratiquants qui reviennent en marchant doivent être avertis de la présence d'autres chars circulant pour regagner la base.
- Sauf avis du RT, aucun moniteur ne procède au rangement du matériel alors qu'une séance est encore en cours : les moniteurs viennent en soutien et gèrent la sécurité des pratiquants.
- le moniteur veille à la sécurité des pratiquants au moment de dégréer. (mât, coup de bôme...). Les pratiquants gardent leurs casques pour dégréer.

4 - Situations d'encadrement à risque : les cas fréquents

- la séance à marée montante avec des piétons longeant la mer : être vigilant aux vagues montantes. Le moniteur place impérativement la bouée de virement à la mer (les chars ralentissent en arrivant à la mer) et se poste dos à la mer à une vingtaine de mètres à l'extérieur du parcours. Il accompagne les piétons qui longent la mer en marchant à leur proximité. Le moniteur veille à toujours laisser une distance de sécurité entre le plot de virement et la mer de manière à laisser les piétons circuler.
- les séances sur une plage réduite : multiplier le nombre de parcours de manière à délester le parcours principal et répartir le nombre de pratiquants sur plusieurs parcours. Attention à la régulation entre les parcours
- les séances avec vent irrégulier : nécessité de sous-toiler les chars à voile, apprendre aux pratiquants la lecture du sable (si le sable se soulève dans la rafale, j'anticipe en choquant), éventuellement en écoute libre. Si le vent monte en cours de séance, se tenir en liaison VHF avec le RT pour une annulation possible de la séance.
- les séances au cours desquelles le vent forçit :
 - * en cas de grain isolé, coucher les chars et faire patienter le groupe pendant la durée du grain. Se tenir en liaison radio avec le RT pour le moment du redémarrage de la séance.

* en cas de vent fraîchissant progressivement et constamment :

- réduire les voiles au maximum.
- attendre la décision du RT par radio, ou prendre la décision d'annuler la séance s'il y a un problème de liaison et que la sécurité des pratiquants est menacée.

- les séances en présence de piétons nombreux sur le site :

- * les piétons qui traversent le parcours doivent être informés et protégés (accompagnement).
- * les piétons ne doivent pas se poster dans les zones de virement (informer).
- * la zone de roulage doit être vierge de piétons avant de lancer la séance.

- séances par temps orageux :

Suivre les instructions du RT. A sa demande coucher les chars.

III - Conduite à tenir en cas d'accident

Un document sur la Conduite à tenir en cas d'accident est affiché de manière simplifiée à l'accueil.

Le moniteur qui constate l'événement doit prendre immédiatement les dispositions de sécurité afin d'assurer la sécurité des personnes et éviter le sur-accident. Par exemple : baliser le secteur dangereux, éloigner les personnes non indispensables aux secours, arrêter les autres pratiquants et les confier à un autre moniteur ...

. Conduite à tenir en cas d'accidents corporels :

Quelle que soit la gravité supposée de la blessure, tout problème sera communiqué au RT dans les meilleurs délais. Le RT se chargera de la coordination des opérations de secours.

Les blessures bénignes seront traitées sur place avec le matériel disponible.

Si le blessé peut se mouvoir ou peut-être transporter, l'isolement de la victime est souhaitable, en présence d'une personne chargée de le surveiller. Traitement de la blessure ou appel au service de secours. En cas de doute sur l'état de santé de la victime, faire appel aux services d'urgences (Pompier, SAMU)

Dans le cas d'une victime de blessure grave et

. Si le blessé n'est pas transportable :

- Sécuriser la zone afin d'éviter le sur-accident : le moniteur arrête son groupe de pratiquants, alerte le RQ, explique les causes de l'accident au RQ, et reprend sa séance sur une autre zone de roulage.
- Réaliser les gestes de premiers secours.
- Faire appel aux services d'urgences adéquats.
- Surveiller l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des secours, lui parler, la rassurer, l'informer.
- Mettre à l'écart toute personne non indispensable à ces opérations.

S'il y a plusieurs victimes : faire un premier bilan et s'occuper de la victime qui semble prioritaire en terme de gravité.

IV - Organisation des secours

- simulation d'accident en concertation avec les secours

Chaque avant-saison, une simulation d'accident est organisée avec les pompiers du poste avancée de Saint-Nic, et avec pour objectifs de :

- préciser les risques spécifiques liés à la pratique du char à voile
- les cas les plus fréquents d'accidents
- définir la procédure d'intervention : les accès, le véhicule adapté, lieu d'atterrissage de l'hélicoptère en cas de blessé grave.

- Le déclenchement de l'alerte

Il appartient au moniteur responsable d'un groupe de signaler dans les plus brefs délais au RT tout incident pouvant présenter un danger immédiat pour l'un des membres de son groupe. En cas de nécessité, l'aide moniteur ou à défaut l'un des membres du groupe peuvent également remplir ce rôle. Le RT pourra faire appel à une aide extérieure (services de secours) chaque fois qu'il le jugera utile. Cette aide pourra éventuellement être sollicitée par une autre personne présente, en cas d'indisponibilité du RT ou de danger immédiat.

Le RT notera sur le cahier de bord les éléments de son déroulement, notamment :

- La date et l'heure du déclenchement de l'alerte ainsi que son origine.

- L'heure de déclenchement de l'appel à une aide extérieure.
- Les modalités de l'information des instances dirigeantes et des familles.
- Les dates et heures de la fin de l'intervention avec les modalités de fin d'alerte.

- Fiche d'organisation des secours

*** L'appel des secours**

Pour un accident corporel : Faire le 112, préciser l'origine et le nom de l'appelant, la localisation précise, préciser l'accès, et informer en détail. Décrire succinctement l'accident, préciser le sexe et l'âge de la victime, décrire les douleurs de la victime, préciser si la victime est consciente.

Indiquer un contact sur place avec un numéro de téléphone.

*** Les informations nécessaires à la prise en charge de l'accident**

Le nom du moniteur, le type de support, le numéro du char, le type d'accident (chute, collision,...), le nombre de personnes impliquées, le nombre de victimes, l'âge de la ou des victimes, la nature des blessures et l'état des victimes, l'action en cours (prise en charge par sauveteurs, réanimation,...), la demande de renfort, les besoins en secours à terre (matériel et véhicules pour la prise en charge).

*** Le suivi de l'accident**

En fin de séance, le moniteur reste à disposition du RT et des services d'intervention pour donner toute information complémentaire sur les circonstances de l'accident.

Le RT sera chargé de remplir la déclaration d'accident et de l'expédier dans les 5 jours à la FFCV, assureur du CCV Pentrez.

V Liste d'émarginement du personnel

Je reconnais avoir lu et pris connaissance du Dispositif d'Intervention et de secours 2012 du Club de char à voile de Pentrez.

| <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Fonction</i> | <i>Signature</i> |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

